

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL
31 août 2015**

Absents : Patrick BOUDE pouvoir à Marie-Agnès AGEON, Alain JEAN dit MARTINEAU

Marie-Agnès AGEON est nommée secrétaire.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 20 juillet 2015. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – Informations CCPA

Monsieur donne lecture du courrier adressé à Monsieur le Préfet par la CCPA portant sur la modification des périmètres des EPCI dans le cadre de la loi NOTRe.

3 – Restauration des archives communales

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est responsable au civil et au pénal des archives de sa commune, c'est-à-dire de tous les documents reçus et produits dans le cadre de l'administration quotidienne. Le Maire est également responsable de la bonne tenue des documents produits dans le cadre des fonctions qui lui sont confiées, dans le domaine de l'état civil notamment. Les frais de conservation des archives communales sont compris dans les dépenses obligatoires des communes (article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, 2e alinéa).

Certains registres de la commune sont en mauvais état. Sept registres de délibérations de 1913 à 1950, seize cahiers d'actes de Naissances de 1884-1899 et trois tables décennales de 1873 à 1903 ont été retenus afin d'établir un devis de restauration.

Monsieur le Maire présente la proposition de devis de l'atelier Claude Benoist d'un montant de 2 089,15 € HT. Une subvention peut être allouée par le conseil départemental dans le cadre de la restauration des archives à hauteur de 50 % du montant HT de la restauration.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de l'atelier Claude Benoist d'un montant de 2 089,15 euros HT,**
- **Décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de la subvention allouée dans le cadre de la restauration des archives.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

4 – Vente terrain Bossard

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section B n°791.

5 – Recrutement de personnel

Suite au départ de Claire Popiolek au 15 octobre 2015, le conseil municipal décide de procéder au recrutement d'un agent polyvalent affecté sur un poste d'animatrice au sein de l'accueil de loisirs et accompagnement restaurant scolaire dans le cadre d'un emploi d'avenir ou contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Clôture de la séance à 22h00.

Prochaine réunion le lundi 21 septembre 2015 à 20 heures.